Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PRIVAS CENTRE ARDECHE

1, rue Serre du Serret
07003-Privas Cedex

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

REALISATION D'UN FORAGE DE RECONNAISSANCE ET ESSAI DE POMPAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE DUNIÈRE SUR EYRIEUX.

Table des matières

Préambule.....3

A.1. Objet du marché.....4

A.2. Contenu détaillé du marché.....4

A.2.1. Situation.....4
A.2.2. Période de réalisation de l'opération.....4
A.2.3. Description détaillée de la prestation attendue.....5
A.2.4. Mesures de sécurité.....6
A.2.5. PLAN D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL D'HYDROCARBURES.....7

PREAMBULE

La CAPCA dispose de la compétence Eau Potable sur 3 communes de son territoire : Saint Sauveur de Montagut, les Ollières sur Eyrieux et Dunière sur Eyrieux.

La carte ci-dessous permet de visualiser ces trois communes, représentées en rouge.

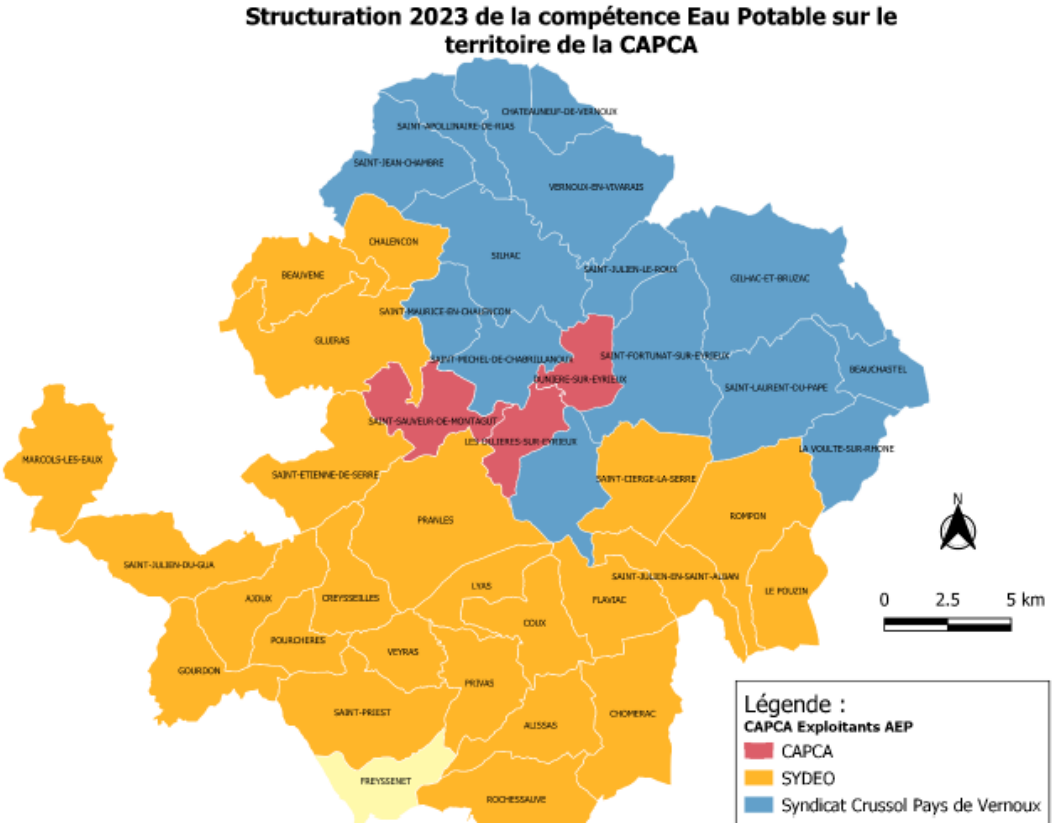

Aujourd'hui les communes de Dunière et Les Ollières sont majoritairement alimentées par les puits de Chauvert situés sur la commune de les Ollières. En période estivale, ces puits ne permettent pas de satisfaire les besoins, ce qui contraint le gestionnaire à mettre en œuvre des rotations de camions citernes pour remplir les réservoirs (2023-2024).

Afin de soulager ces puits et faciliter la gestion estivale, la CAPCA envisage de trouver une nouvelle ressource à Dunière sur Eyrieux, à proximité d'un captage aujourd'hui abandonné, celui-ci ayant été ruiné par les différentes crues de la rivière Eyrieux.

Pour ce faire :

- La CAPCA a délibéré en Février 2025 pour avancer dans cette démarche
- Une convention a été conclue avec le propriétaire des terrains pour réaliser le forage d'essai
- Une autorisation réglementaire de forage a été obtenue auprès des services de l'Etat.

A.1. OBJET DU MARCHÉ

L'objet du présent marché concerne la réalisation d'un forage et des essais de pompage (y/c connaissance de la qualité de l'eau brute captée à différents débits d'exploitation) sur la commune de Dunière sur Eyrieux en vue d'une exploitation ultérieure pour l'alimentation en eau potable si les tests sont favorables.

A.2. CONTENU DÉTAILLÉ DU MARCHÉ

A.2.1. Situation

Le projet de forage se situe sur la commune de Dunière sur Eyrieux, au niveau de la plaine des avallons, à proximité de l'ancien captage mais plus en retrait dans la plaine de manière à être moins vulnérable aux crues.

La carte ci-dessous permet de mieux visualiser son emplacement. La zone de travaux est facilement accessible pour les véhicules et les engins.

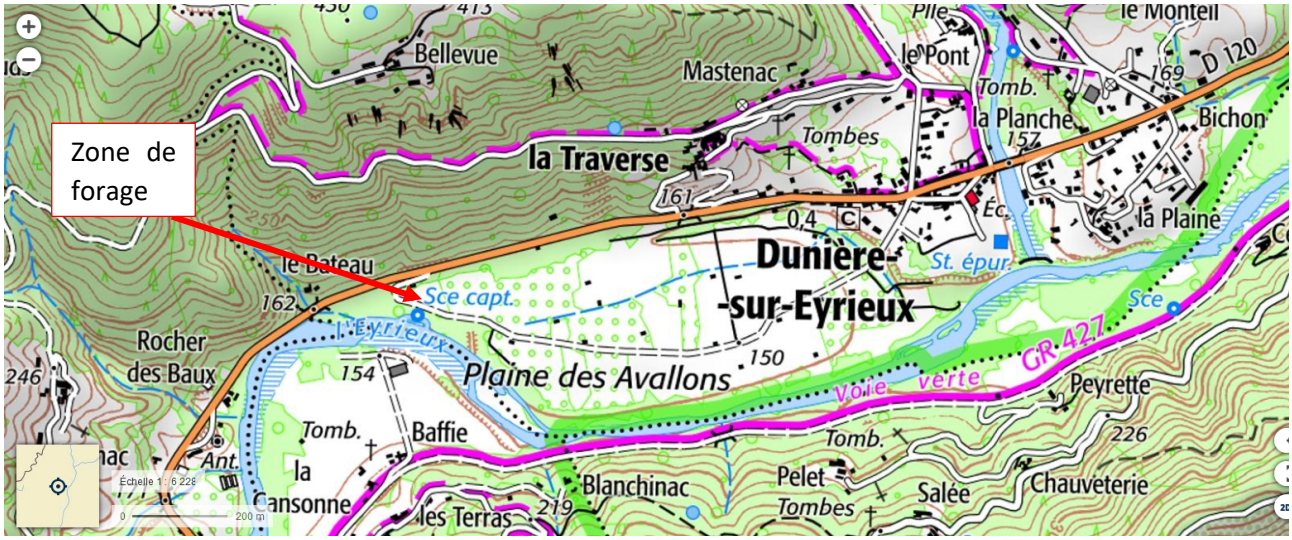

Zone identifiée pour réaliser le forage

A.2.2. Période de réalisation de l'opération

Le forage devra être réalisé pendant la période estivale 2025 de manière à ce que les tests de pompage puissent être effectués au plus fort de l'étiage. Une réalisation fin Août/début Septembre constituerait la période idéale. La date précise devra être impérativement arrêté en concertation avec l'hydrogéologue mandaté par la CAPCA.

A.2.3. Description détaillée de la prestation attendue

La prestation attendue se décompose en plusieurs étapes :

- Echanges avec l'hydrogéologue

Le prestataire devra échanger en amont avec l'hydrogéologue de manière à définir une date précise de démarrage des travaux. La période de réalisation devra néanmoins impérativement se dérouler sur la période fin Aout, 1ere quinzaine de septembre de manière à pouvoir réaliser les essais de pompage en période d'étiage

Il convient de noter que sur la parcelle désignée par le maitre d'ouvrage (présentée bleu ci-dessous) c'est l'hydrogéologue qui désignera l'emplacement précis du forage à réaliser.

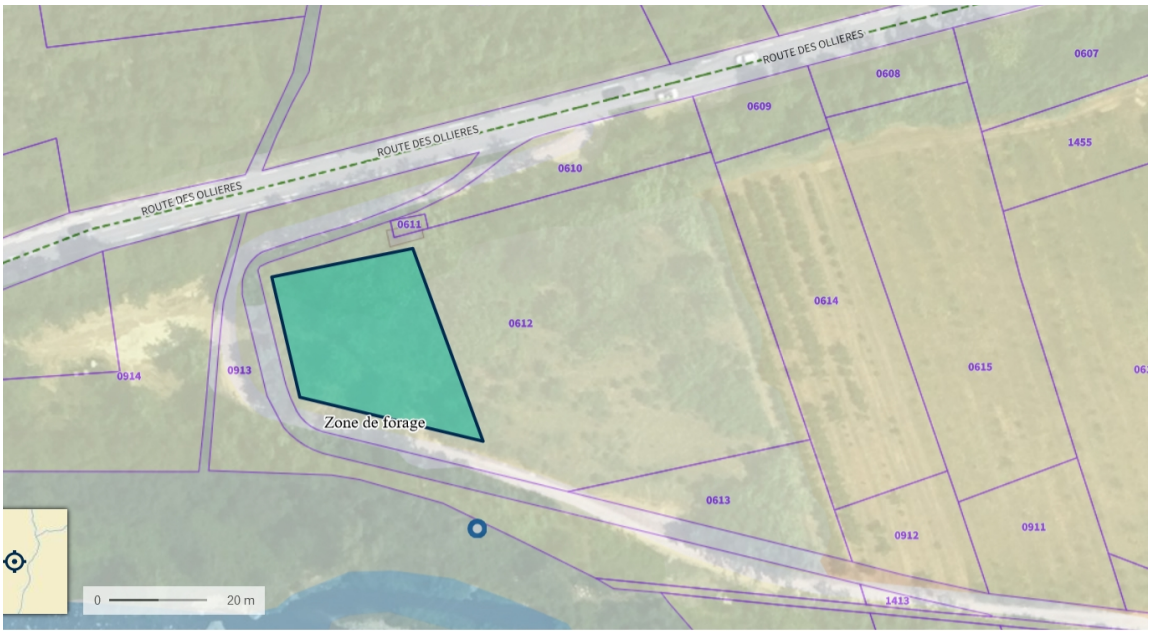

Le prestataire devra également échanger de manière étroite avec l'hydrogéologue mandaté pendant le forage et immédiatement après.

- Installation de chantier/logistique/ replis de chantier

Le prestataire devra, dans son offre, prévoir tout le matériel nécessaire pour la réalisation du forage, des essais de pompage ainsi que la sécurisation du chantier (barrières, rubalises etc…). Ceci inclut leur transport sur les lieux de l'opération ainsi que leur repliement une fois la totalité des tests achevée.

- Foration

Durant cette étape, le prestataire devra échanger de manière étroite avec l'hydrogéologue. Ce dernier ayant pour mission d'établir la coupe lithologique du forage, le foreur devra, pendant le forage, prélever des échantillons qui devront être mis en sachet pour transmission à l'hydrogéologue. Le foreur devra également prendre les notes nécessaires sur le cahier de chantier.

Il convient de noter que le forage de captage devra être adapté dans ses caractéristiques (diamètre etc…) pour être équipé ultérieurement de tous les dispositifs nécessaires à son exploitation pour l'alimentation en eau

potable de la commune (pompes notamment). Il convient également d'ajouter qu'au regard des caractéristiques de la zone, le forage devrait avoir une profondeur prévisionnelle de +/- 10 mètres.

Après la foration, le prestataire devra procéder à un développement /nettoyage (air lift) du forage.

A ce stade, le foreur devra fournir et installer, les tubes PVC, la colonne inox, les raccords, le massif filtrant, les centreurs, les joints d'étanchéité, la cimentation, le capot de protection etc…., conformément aux règles de l'art. En option, le prestataire devra prévoir la fourniture et la pose d'une buse béton 1000 x 1000 avec tampon fonte pour protéger le forage. Cette option sera mise en œuvre si le forage satisfait aux objectifs du maitre d'ouvrage (cf essai de pompages)

- Essai de pompage

L'objectif de cette opération est de tester la capacité du forage, de manière à évaluer s'il est à même de fournir suffisamment d'eau pour alimenter la commune de Dunière soit a minima 100 m^3/j, avec un mode de fonctionnement compatible avec les plages de fonctionnement des pompes.

Le prestataire devra donc prévoir toute la logistique du pompage d'essai à savoir et a minima, la ou les pompe(s) immergée(s) avec capacité prévisionnelle de pompage des pompes de 10 m^3/h, l'alimentation électrique, l'armoire de commande, la canalisation de refoulement jusque dans l'Eyrieux, la vanne de réglage du débit, le débitmètre électromagnétique, tube accès sonde dans l'ouvrage etc.

Il convient de noter que les essais de pompage se dérouleront selon deux phases distinctes : une phase de pompage par paliers d'une heure chacun (3 ou 4 paliers) et une autre phase « pompage d'essai » continu de longue durée à débit fixe de 48h qui s'étalera sur 3 jours.

Il conviendra d'être particulièrement vigilant sur la qualité des eaux de rejet : si celles-ci sont trop chargées en MES, il conviendra de ne pas les rejeter directement dans l'Eyrieux mais prévoir un épandage à proximité de manière à permettre une décantation efficace. A ce titre le prestataire devra prévoir de valider cette opération en préalable avec le maitre d'ouvrage, l'hydrogéologue mandaté et les propriétaires des terrains concernés. En effet, il conviendra notamment de s'assurer que les eaux pompées rejetées n'influent pas sur les résultats des tests de pompage.

- Inspection vidéo

Le prestataire devra prévoir une inspection vidéo de l'ouvrage avec un enregistrement sur clé USB.

A.2.4. Mesures de sécurité

Les précautions particulières suivantes seront prises :

- Chantier signalé et délimité par des barrières et de la rubalise ;
- Mise en place de panneaux signalant les dangers et l'interdiction de l'accès au chantier.
- Mise en place de balisage pour délimiter une zone de non intervention autour des ouvrages ;
- Les engins équipés de kits anti-pollution permettant de faire face à un déversement accidentel ;
- Utilisation de graisses et de lubrifiants et d'huile hydraulique de type alimentaire ;
- Air filtré à la sortie du compresseur pour éviter les risques de contamination bactériologique ou par des hydrocarbures ;
- Ravitaillement des engins réalisé en bord à bord et en aval hydrogéologique de la zone de forage.
- L'engin ravitailleur sera équipé d'une cuve double paroi avec système de détection de fuite, et le ravitaillement se fera à l'aide d'un bac d'égoutture à placer entre les engins ravitailleurs et à ravitailler ;

- Equipements des engins de cuves de rétention des hydrocarbures ; le stock de fuel nécessaire à la réalisation de l'opération sera disposé sur des bacs de rétention étanches pour éviter toute fuite accidentelle d'hydrocarbures et hors du périmètre de protection immédiate des forages AEP ;
- Information et sensibilisation des personnes intervenant sur le chantier quant aux risques de pollution des eaux que comportent les tests.

A.2.5. Plan d'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures

En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures ou tout autre produit lié à une fuite sur un flexible d'alimentation ou une durite, la procédure d'urgence suivante sera mise en œuvre :

- ✓ Arrêt immédiat de la machine et réparation sommaire immédiate de la fuite afin de stopper le déversement ;
- ✓ En fonction des substrats sous la machine, utilisation de boudins afin d'arrêter la propagation de la pollution ;
- ✓ Récupération des liquides sur le sol à l'aide des feuilles et coussins absorbants hydrophobes (récupérations des hydrocarbures sans saturation de l'absorbant par l'eau), puis récupération des liquides sur la machine ;
- ✓ Récupérations des éléments souillés à l'aide de sacs poubelle dédiés ;
- ✓ Le cas échéant, récupération des terres souillées par décapage soigné et remplacement par des matériaux sains de même nature ;
- ✓ Elimination et destruction des absorbants souillés (et le cas échéant des terres souillées), selon les normes en vigueur et renouvellement du stock des kits d'intervention ;
- ✓ Extraction de la machine concernée du site afin de permettre sa réparation dans des conditions optimales et son nettoyage complet avant retour sur le chantier ;
- ✓ Information de la CAPCA de l'incident et des mesures correctives mises en œuvre.